



Conseil syndical du 02 mars 2016 Compte rendu

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Par suite d'une convocation en date du 22 FÉVRIER 2016, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 2 mars 2016 à 17 heures salle polyvalente Bon voisin de Vallouise, sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Sébastien FINE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Absente
Jean Michel REYMOND	Absent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Présent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Absent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Absent

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Administration générale

Délibération N° 2016.030 : Reprise par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras des droits et obligations de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras reprenne les droits et obligations de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Délibération N° 2016.031 : Autorisation de subdélégation du Président aux Vice-Présidents

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le Président à subdéléguer aux vice-Présidents certains de ces tâches

POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N°2016.032 : Mise en place d'un contrat d'assurances statutaires

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité

- D'accepter la proposition suivante du centre de gestion des Hautes alpes et d'en signer la contrat : .
Durée du contrat : 2 ans (date d'effet 01/03/2016)
Agents Non-Titulaires affiliés à l'IRCANTEC



Conseil syndical du 02 mars 2016
Compte rendu

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

LEADER / GAL Monsieur Cyrille DRUJON D ASTROS – titulaire Monsieur Pierre LEROY - suppléant	
TEPCV /Energie Monsieur Pierre LEROY - Titulaire Monsieur LETERRIER - Suppléant	Politique de Pays Monsieur Max BREMOND – Titulaire Monsieur Christian GROSSAN - Suppléant
Bois / Charte forestière Monsieur Christian LAURENS - Titulaire Monsieur Dominique MOULIN – Suppléant Monsieur Jacques BONNARDEL - Suppléant	Gestion intégrée des risques naturels Monsieur Maurice DUFFOUR - Titulaire Monsieur Jean Michel REYMOND - Suppléant Monsieur Serge LAURENS - Suppléant

Délibération N° 2016.036 : GIRN Demande de subvention auprès de l'Europe sur le Programme Opérationnel Interrégional Massif des Alpes (POIA FEDER), Axe 3 – Objectif spécifique 4.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité D'approuver la présentation du projet selon le plan d'action suivant :

- Aide aux communes dans leur gestion des risques naturels ;
- Réalisation des actions issues des demandes des acteurs du territoire ;
- Renforcement des actions de communication sur les risques naturels et leur gestion
- Participation aux différents réseaux des acteurs de la gestion des risques naturels et celui des TAGIRN;
- Partenariats scientifiques;
- D'approuver l'opération « Gestion Intégrée des Risques Naturels sur le TAGIRN PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras » pour les années 2017-2018 ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'investissements	3 000 €	Union Européenne	54 000 €
Dépenses de communication de l'opération	5 000 €	REGION	32 400 €
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	4 000 €	AUTOFINANCEMENT	21 600 €
Salaires	96 000 €		
TOTAL	108 000 €	TOTAL	108 000 €

- De solliciter le montant de 54 000 € de subvention au titre du FEDER ;
- D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 17H25.